

Rapport du jury de recrutement des chargés d'études et de recherche (session 2018)

Jury d'admissibilité

Le mercredi 20 juin 2018, un jury composé de :

- France NERLICH, directrice du Département des études et de la recherche, INHA, présidente de jury
- Sophie DERROT, responsable des fonds d'archives patrimoniaux au Département de la bibliothèque et de la documentation, INHA
- Thomas KIRCHNER, directeur du Centre allemand d'histoire de l'art (Paris)
- Laetizia TEDESCHI, directrice de l'Archivio del Moderno de l'Académie d'architecture de Mendrisio (Université de la Suisse italienne)
- Cécile VOYER, professeure d'histoire de l'art, Université de Poitiers
- Giovanna ZAPPERI, professeure d'histoire de l'art, Université de Tours
- François QUEYREL, directeur d'études, EPHE
- Claire BOSCO-TIESSÉ, conseillère scientifique, INHA
- Marie-Anne SARDA, conseillère scientifique, INHA

s'est réuni pour examiner les dossiers de candidatures aux six postes de chargés d'études et de la recherche mis au concours cette année. Calendrier et procédure de candidature ont changé par rapport aux années précédentes : le calendrier a en effet été avancé et calé sur les concours pour les contrats doctoraux organisés par les écoles doctorales des universités et écoles supérieures de l'enseignement et de la recherche. L'avancement du calendrier visait à rendre plus visible le concours de l'INHA et à permettre aux candidats d'intégrer plus facilement l'institution (dans le cas de détachements administratifs par exemple un recrutement en septembre s'avérait trop tardif). La procédure a également été modifiée en permettant désormais la candidature directe et non filtrée par les écoles doctorales. Le résultat de ces deux changements s'est traduit par la réception d'un nombre bien plus important de candidatures : quatre-vingt-trois en 2018 contre quarante-six en 2017. Ouvert aux étudiants s'inscrivant en thèse (et donc encore en master 2 au moment du concours) ou en première année de thèse, le concours ne pouvait pas accepter de dossiers sans direction de thèse confirmée (lettre des directeurs jointe au dossier) ou d'étudiants en thèse inscrits depuis plus de dix-huit mois. Six dossiers se sont ainsi avérés inéligibles. Si le concours est ouvert à des disciplines autres que l'histoire de l'art, il n'offre cependant pas de débouchés aux doctorants travaillant sur des sujets trop éloignés de l'histoire de l'art. Cinq dossiers ont ainsi également été écartés en raison d'un manque de lien avec l'histoire de l'art.

Le jury a regretté que les universités de région n'aient pas été plus nombreuses à adresser des candidatures (treize candidatures au total). Parmi les universités parisiennes, Paris I Panthéon Sorbonne et Sorbonne Université ont été très représentées, suivies par l'EPHE, l'EHESS (voir tableau statistique).

Chaque dossier a fait l'objet d'un examen attentif par les membres du jury et a donné lieu à une discussion ouverte sur la qualité de la présentation du projet de recherche. Au vu de la quantité et de la qualité des dossiers, la sélection s'est avérée difficile. Parmi les difficultés rencontrées, la diversité des présentations et le degré de maturité très variable du projet de recherche entre étudiants de Master 2 et étudiants en première année de thèse ont compliqué la prise de décision. Cependant, il s'est avéré au cours des travaux du jury de délibération que tous les candidats retenus pour l'audition (tous niveaux confondus) avaient respecté certaines règles de présentation, peu importe leur âge, leur niveau d'études, etc. Ce sont ainsi des critères scientifiques qui ont très clairement prévalu dans le choix de l'admissibilité. Parmi ces critères, il faut en souligner au moins trois : la capacité des candidats à exposer clairement leur sujet, c'est-à-dire à justifier son intérêt, sa cohérence, sa pertinence ; la qualité de l'état de l'art qui permet d'évaluer la maîtrise d'une bibliographie pertinente ; la capacité à problématiser le sujet de recherche. Le jury a finalement retenu vingt dossiers pour les auditions avec des projets allant des périodes anciennes à l'époque contemporaine et plusieurs sujets diachroniques et transversaux (notamment des approches historiographiques très affirmées).

Au cours de l'examen de ces dossiers, le jury a émis quelques observations qui peuvent être utiles ici. Le parcours des étudiants reste encore très sédentaire et on ne saurait qu'inciter les étudiants français à enrichir leur parcours de séjours à l'étranger (échange ERASMUS en particulier) et d'une mobilité générale plus forte. En lien partiel avec cela, le jury a constaté que les bibliographies de travail étaient encore très souvent resserrées autour d'ouvrages en langue française ce qui pour la plupart des sujets traités s'avère insuffisant à ce niveau. Par ailleurs, la bibliographie est souvent datée et ne prend pas en compte les publications plus récentes (se pose alors la question des outils de recherche bibliographique ou des références employées). Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité d'adapter les documents au concours. Il conseille de bien veiller au respect des règles académiques dans la présentation du CV et dans la lettre de motivation.

Jury d'admission

Le jeudi 5 juillet 2018, le jury composé de :

- France NERLICH, directrice du Département des études et de la recherche, INHA, présidente de jury
- Sophie DERROT, responsable des fonds d'archives patrimoniaux au Département de la bibliothèque et de la documentation, INHA
- Thomas KIRCHNER, directeur du Centre allemand d'histoire de l'art (Paris)
- Laetizia TEDESCHI, directrice de l'Archivio del Moderno de l'Académie d'architecture de Mendrisio (Université de la Suisse italienne)
- Cécile VOYER, professeure d'histoire de l'art, Université de Poitiers
- Giovanna ZAPPERI, professeure d'histoire de l'art, Université de Tours
- François QUEYREL, directeur d'études, EPHE
- Claire BOSCO-TIESSÉ, conseillère scientifique, INHA
- Marie-Anne SARDA, conseillère scientifique, INHA

Parmi les vingt candidats sélectionnés, quinze se sont finalement présentés pour les auditions en vue du recrutement de six chargés d'études et de recherche. En effet, cinq candidats se sont désistés en raison de leur réussite aux concours d'autres écoles doctorales. Les candidats, convoqués par ordre alphabétique, ont été invités à préparer un exposé de dix minutes afin de laisser ensuite dix minutes aux questions des membres du jury. La durée de chaque audition a été scrupuleusement respectée, aussi grâce à la bonne préparation des candidats qui ont présenté des oraux parfaitement chronométrés. Au terme de près de huit heures d'audition, de délibération et de vote à bulletin secret, le jury a sélectionné six candidats et proposé trois candidats pour la liste complémentaire. L'un des membres du jury, appartenant à l'institution de deux des candidats, s'est retiré au moment de l'audition et s'est abstenu de la discussion les concernant.

D'une manière générale, les candidats se sont très bien préparés à cette audition, présentant de manière professionnelle le projet de recherche, et pour certains l'intégration de leurs travaux à l'INHA. Le jury a apprécié ce dernier point, tout en regrettant que quelques candidats développent trop cette partie au détriment de celle, plus importante, sur le projet de recherche. Ce qui a été déterminant pour la sélection finale a été la qualité de la discussion, la capacité des candidats à interroger leur propre sujet à la lumière des questions du jury, à réagir aux suggestions et aux questions de manière constructive et intelligente. S'il semblait difficile d'obtenir un consensus au moment de la discussion finale des dossiers, le recours au vote à bulletin secret a finalement fait ressortir un classement satisfaisant pour tous.

Les six candidatures retenues émanent de trois doctorantes et trois doctorants, représentant quatre établissements parisiens (EHESS, EPHE, l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne, l'Université Paris - Sorbonne) et une université de région (Université de Bourgogne). Trois dossiers ont été classés en liste complémentaire.

Données statistiques

Candidats		Université d'inscription en master ou en thèse		Niveau d'études		Âge à la date de l'admissibilité		Origine géographique	
Éligibles	72	Paris	70	Masterants	21	Minimum	22	Paris	51
Non éligibles	11	Province	13	Doctorants	56	Maximum	40	Île de France	19
				Non renseigné	6	Moyen	27	Province	9
								Étranger	4
total	83		83		83				83



France NERLICH
Directrice des études
Département des études et de la recherche